

## **Commission des projets routiers**

#### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

# RD 421 à WILWISHEIM - Enquête parcellaire complémentaire

## Rapport n° CP/2013/346

### **Service gestionnaire:**

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de demander au Préfet la mise à l'enquête parcellaire complémentaire des travaux d'aménagement de la RD 421 entre HOCHFELDEN et SAVERNE (deuxième section) sur le territoire de la Commune de WILWISHEIM.

Par arrêté préfectoral du 5 septembre 2003, prorogé en date du 26 août 2008, les travaux d'aménagement de la RD 421 entre SAVERNE et HOCHFELDEN ont été déclarés d'utilité publique.

Les travaux liés à cette opération nécessitent l'acquisition complémentaire par le Département du Bas-Rhin de parcelles de terrain situées sur le territoire de la commune de WILWISHEIM. Les acquisitions n'avaient pu être menées à bien jusque là en raison d'une procédure d'aménagement foncier en cours sur le ban de cette commune, en liaison avec le tracé de la LGV. Cet aménagement est désormais clos.

Pour permettre au Département d'engager les négociations amiables pour les acquisitions foncières, et le cas échéant par voie d'expropriation, il convient dès à présent de demander à l'Etat l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire permettant d'identifier précisément les propriétaires et ayants droit ainsi que les parcelles impactées par le projet.

Un rapport complémentaire sera présenté en commission permanente pour approuver les modalités d'indemnisation des acquisitions foncières nécessaires à ces travaux.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, demande à l'Etat l'ouverture de l'enquête parcellaire complémentaire des travaux d'aménagement de la deuxième section de la RD 421 entre HOCHFELDEN et SAVERNE sur le territoire de la commune de WILWISHEIM.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Strasbourg, le 22/04/13

Pour le Président Le Premier Vice-Président,

André KLEIN-MOSSER